

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-six le deux Avril, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (13) :** : BARTHES Daniel, REY Philippe, GABAUDE Chantal, BAGNATI Sylvain, VIALLES Gisèle, MAS Dominique, REYNES Jacqueline, ESTAQUE Isabelle, VALETTE Céline, MORLIERE Ludovic, CABROL Emilie, Jean Remi ANTON, Dionisio Alain,

**Absents :** TOURNIER DEGRYSE Marie Noëlle a donné procuration à Dionisio Alain, GALINIER Norbert a donné procuration à MORLIERE Ludovic,

**Votants : (15)**

**Secrétaire de séance :** GISELE VIALLES

**N° 2026-12**

**OBJET : ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**VU** les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 02 AVRIL 2026 fixant à 5 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS, dans un délai de deux mois selon son renouvellement.

**CONSIDERANT** que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

**CONSIDERANT** que chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats, que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,

**CONSIDERANT**, que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à là ou aux listes qui ont obtenues le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le sièges est attribué au plus âgé des candidats,

*Après cet exposé, le Conseil procède, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à l'élection des membres, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers.*

**LISTE A : Chantal Gaubaude, Reynes Jacqueline, Estaque Isabelle, Galinier Norbert, Cabrol Emilie,**

**Résultats des votes :**

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Liste A : Chantal Gaubaude, Reynes Jacqueline, Estaque Isabelle, Galinier Norbert, Cabrol Emilie,

Nombre de voix obtenues 15 / Nombre de sièges attribués : 5

Le conseil municipal, la présentation du premier adjoint entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **PROCLAME** élus la liste A pour siéger au Conseil D'Administration du CCAS : Chantal Gaubaude, Reynes Jacqueline, Estaque Isabelle, Galinier Norbert, Cabrol Emilie,
- **PRECISE** que M Le Maire, BARTHES DANIEL, est nommé **PRESIDENT** de droit au Conseil d'Administration du CCAS.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**  
**GISELE VIALLES**

**Le Maire / D. BARTHES**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)